

Accréditation de cours en ligne et webinaires à partir du 01/01/2021

Définition

Les cours en ligne sont des formations organisées en direct, suivies à distance (et éventuellement en différé).

Un cours en ligne n'est *pas* un e-learning. Ce dernier est déjà accrédité sous certaines conditions. Un e-learning demande une participation active de l'apprenant; il/elle doit parcourir les écrans et répondre aux questions posées ou effectuer les actions demandées.

L'apprentissage mixte signifie que le cours se compose d'une partie en ligne et d'une partie qui est suivie en présentiel à un moment précis par les participants.

Il faut ajouter que ces activités ne peuvent être accréditées que s'il existe des garanties suffisantes que le participant a effectivement participé à l'activité.

Unités de formation continue

Pour les cours en ligne/ webinaires, 2 unités de formation continue (UFC) sont attribuées par heure. Une activité en ligne doit durer au moins 1 heure.

Les cours qui relèvent de la rubrique 'apprentissage mixte' sont accrédités pour le nombre total d'heures (participation physique et en ligne) du cours/ webinaire. Les participants doivent obligatoirement participer aux deux parties pour obtenir les UFC.

Conditions

Les participants aux cours en ligne/ webinaires doivent s'inscrire avec leur nom, prénom et idéalement aussi leur numéro INAMI.

La plateforme pour offrir les cours en ligne est au choix du formateur.

En utilisant la plateforme choisie pour organiser les cours en ligne/ webinaires, le formateur doit être en mesure d'enregistrer les participants.

Le cours en ligne/ webinaire doit contenir un test comprenant 5 ou 10 questions, pour lequel le participant doit obtenir un score de 3/5 ou 7/10. Le test peut avoir lieu pendant l'activité ou juste après l'activité. Le formateur choisit si le participant peut refaire le test ou non au cas où le participant ne réussit pas. Si le test a lieu à la fin du cours/webinaire, le test final doit être complété immédiatement après la participation au cours/ webinaire. Les questions portent de préférence sur le contenu du cours en ligne/webinaire et doivent être introduites à l'avance lors de la demande d'accréditation ('Annexe(s) visible(s) uniquement pour les questionnaires Pro-Q-Kine') pour que Pro-Q-Kine puisse les évaluer. Si nécessaire, Pro-Q-Kine peut demander au formateur de modifier ces questions.

Les participants qui ne réussissent pas le test ou qui se sont déconnectés du cours en ligne/ webinaire avant la fin, ne peuvent pas obtenir des unités de formation continue. Ils ne peuvent pas être marqués en tant que 'présents' pour cette activité en PE-online.

Pro-Q-Kine peut vérifier aléatoirement si le nombre de participants que vous avez ajouté à votre activité correspond également au nombre de kinésithérapeutes qui ont réussi le test. Par conséquent, il est essentiel que vous conserviez correctement les résultats de ce test.

Comme pour les formations continues en présentiel, le formateur introduit les noms des participants d'une activité en ligne via PE-online après l'activité, au plus tard 7 jours après l'activité. Lorsque le webinaire / cours en ligne peut être suivi en différé, le formateur ajoutera régulièrement (1x/ semaine) les participants.

Pour remplacer le droit de visite lors d'une formation physique, Pro-Q-Kine peut demander à tout moment l'accès gratuit aux cours en ligne.

En outre, les conditions valables pour la formation continue en présentiel sont d'application, pour autant qu'elles ne sont pas en conflit avec les conditions ci-dessus.